



DELIBERATION

2024/33

POURSUITE DU PAT : SOLLICITATION DU PROGRAMME LEADER

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 6 , Représentés : 4, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Gilles QUEILLE.

Etaient représentés : M. Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Vincent LAMOUREUX par M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Michel LANDERIEUX, M. Laurent MARLOT et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Le Pays de Thiérache est engagé depuis 2016 dans une politique agricole et alimentaire. Cette politique avait d'abord pris ses marques dans le cadre de la Charte paysagère puis dans le portage politique d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Au fil des années, les actions du PAT ont évolué pour amener à 6 axes de travail thématiques :

- valoriser et promouvoir les produits locaux ;
- développer une agriculture durable ;
- animer un Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire (REGAL) ;
- sensibiliser à une alimentation durable, locale et saine ;
- agir pour l'accès à tous à une alimentation de qualité ;
- augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective.

C'est dans le cadre des actions portées par le PAT que le Pays de Thiérache souhaite solliciter le programme LEADER en vue de financer le volet Animation du poste de coordination du Plan Alimentaire Territorial.

La Thiérache est un territoire aux multiples atouts agricoles et alimentaires. C'est pour cette raison que l'animation d'actions sur le territoire est nécessaire pour continuer à maintenir les synergies actuelles et en créer de nouvelles.

Coût prévisionnel du projet : 40 000 € avec un financement de l'Union Européenne à hauteur de 32 000 € (80%) et un solde à la charge de PETR de 8 000 € (20%)

Coût du projet	40 000€
LEADER	32 000€
PETR	8 000€

Ce coût permet de financer les 50% de poste dédié à l'animation du PAT durant 18 mois, à savoir du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026.

Cette action est finançable dans le cadre de la fiche 8 "tendre vers une alimentation et une agriculture durable et locale pour tous".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE la poursuite du PAT ;

VALIDE le plan de financement relatif à l'animation de ce projet ;

SOLLICITE la participation du Programme LEADER à hauteur de 80 %, le solde restant à la charge du PETR ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour la poursuite de ce projet ;

PRECISE que les crédits relatifs à ce projet seront inscrits au BP 2025, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

La Secrétaire de séance,


Olivier CAMBRAYE

Marie-Claire FORTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 002-200051118-20241212-33_2024-DE